



## COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU SAMEDI 21 FÉVRIER 2015 À LA SALLE DES FÊTES À GEX

### MEMBRES PRÉSENTS

- Monsieur Jean-Gabriel NAST, Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Claude CUBY, Délégué de la Communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura
- Monsieur Claude GIRAUD, Délégué de la Communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura
- Monsieur Bernard REGARD, Délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura
- Madame Françoise DUCRET, Déléguée de la Communauté de communes du Pays Bellegardien
- Monsieur Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, Délégué de la communauté de communes Arcade Haut-Jura
- Madame Nadia LAHU, Déléguée de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- Monsieur Francis MORICHEAU, Délégué de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- Monsieur Julien MANNA, Délégué suppléant de la communauté de communes Jura Sud
- Monsieur Yves POËTE, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Gérard GERBOD, Délégué de Bellefontaine
- Monsieur Christian CUNAT, Délégué de Champfromier
- Monsieur Jacques BAROUDEL, Délégué de Charchilla
- Monsieur Claude MORA, Délégué de Chassal
- Monsieur Bernard VUAILLAT, Délégué de Chézery-Forens
- Monsieur Philippe THIREAU, Délégué de Choux
- Monsieur Daniel GRECARD, Délégué de Coyrière
- Monsieur Wim WETERINGS, Délégué suppléant d'Échenevex
- Madame Isabelle DEMIAS, Déléguée de Giron
- Madame Sylvie CORAZZINI, Déléguée de Jeurre
- Monsieur Jean-Yves COMBY, Délégué de La Pesse
- Monsieur Gilles BOURGEOIS, Délégué du Lac des Rouges Truites
- Monsieur Jean-Marc RUBAT DU MÉRAC, Délégué de Lajoux
- Madame Marie-Line VISTALLI, Déléguée de Lancrans
- Madame Silène LASSERRE, Déléguée de Les Planches-en-Montagne
- Monsieur Marcel PROST, Délégué de Les Rousses
- Monsieur Patrick FOURNIER, Délégué de Leschères
- Monsieur Michel BLASER, Délégué de Maisod
- Monsieur Michel REYNAUD, Délégué de Meussia
- Monsieur Gérard BONNET, Délégué de Morbier
- Monsieur Bernard LEVRIER, Délégué de Peron
- Monsieur Olivier BROCARD, Délégué de Saint-Claude
- Monsieur Jacques MUYARD, Délégué de Saint-Claude
- Madame Françoise VESPA, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Alain RIGAUD, Délégué de Vaux-lès-Saint-Claude
- Monsieur Daniel MONNERET, Délégué de Villard-Saint-Sauveur
- Monsieur Serge FONDRAZ, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

- Monsieur Raphaël PERRIN, Délégué du Conseil Général du Jura
- Monsieur Jacques MERCIER, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Claude-Emmanuel DUCHEMIN, Délégué de Divonne-les-Bains
- Madame Marianne DUBARE, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

## **MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR**

- Monsieur Denis VUILLERMOZ à Monsieur Jean-Gabriel NAST
- Madame Valérie DEPIERRE à Monsieur Julien MANNA
- Monsieur Marc BORNECK à Monsieur Yves POÈTE
- Madame Sylvie VERMEILLET à Madame Françoise VESPA
- Madame Yvette BRACHET à Monsieur Jacques MERCIER
- Monsieur Jean-Paul LAURENSON à Monsieur Serge FONDRAZ
- Monsieur Jean-Marc FOGNINI à Madame Marie-Line VISTALLI
- Monsieur Jean-Marie SAILLARD à Monsieur Marcel PROST
- Monsieur Jean-Daniel MAIRE à Monsieur Olivier BROCARD
- Monsieur Patrick VIVERGE à Monsieur Raphaël PERRIN
- Monsieur Esio PERATI à Monsieur Patrick FOURNIER
- Monsieur Jean BURDEYRON à Monsieur Michel BLASER
- Monsieur Gilbert BLONDEAU à Monsieur Daniel GRECARD
- Monsieur David DUSSOUILLEZ à Monsieur Claude GIRAUD
- Monsieur Jean-Paul PICARD à Madame Françoise DUCRET
- Monsieur Gilles THOMASSET à Madame Isabelle DEMIAS
- Madame Aurélie CHARILLON à Monsieur Bernard VUAILLAT
- Madame Claudette THIERRY à Monsieur Julien ROBEZ-MASSON
- Monsieur Bernard MAMET à Monsieur Bernard REGARD
- Monsieur Régis MALINVERNO à Monsieur Gérard GERBOD
- Monsieur Gérald HUSSON à Monsieur Michel REYNAUD
- Monsieur Frédéric PITEL à Monsieur Jean-Yves COMBY
- Monsieur Gilles GRANDPIERRE à Madame Sylvie CORAZZINI
- Monsieur Jean-Yves CHANCENOT à Monsieur Claude CUBY
- Monsieur Christophe DAVID-HENRIET à Madame Marianne DUBARE
- Monsieur Ludovic SAILLARD à Monsieur Claude-Emmanuel DUCHEMIN
- Monsieur Joachim FRACHISSE à Monsieur Philippe THIREAU
- Monsieur Martial VALLET à Monsieur Jacques BAROUEDEL
- Monsieur Robert PERRIN à Monsieur Claude MORA
- Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ à Monsieur Gérard BONNET
- Monsieur Jean-Louis DURIEZ à Monsieur Wim WETERINGS
- Monsieur Jean-Louis MILLET à Monsieur Jacques MUYARD
- Monsieur Thierry LACROIX à Monsieur Alain RIGAUD
- Madame Hélène BOUDIER à Monsieur Daniel MONNERET

## **PERSONNALITÉS PRÉSENTES**

- Monsieur Patrice DUNAND, Maire de Gex
- Monsieur Michel LENZI, CESER Franche-Comté
- Monsieur Fabrice ODOBEZ, Délégué suppléant d'Avignon-lès-Saint-Claude
- Madame Magali ROIDOR, Déléguée suppléante de Saint-Laurent-en-Grandvaux

## **PERSONNALITÉS EXCUSÉES**

- Monsieur Thierry DELORME, Commissaire de massif du Jura
- Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura
- Monsieur Bruno CHARLOT, Sous-Préfet de Pontarlier
- Monsieur Joël BOURGEOT, Sous-Préfet de Saint-Claude
- Monsieur Stéphane DONNOT, Sous-Préfet de Gex

- Madame Élodie SCHES, Sous-Préfète de Nantua
- Monsieur Gilbert BARBIER, Sénateur du Jura
- Madame Marie-Christine DALLOZ, Député du Jura
- Monsieur Jean-Marie SERMIER, Député du Jura
- Monsieur Jacques PÉLISSARD, Député du Jura
- Madame Annie GENEVARD, Députée du Doubs
- Madame Yvette BRACHET, Déléguée de la Région Rhône-Alpes
- Monsieur Denis VUILLERMOZ, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Madame Valérie DEPIERRE, Déléguée de la Région Franche-Comté
- Madame Sylvie VERMEILLET, Déléguée de la Région Franche-Comté
- Monsieur Marc BORNECK, Délégué de la Région Franche-Comté
- Monsieur Christophe PERNY, Président du Conseil Général du Jura
- Monsieur Rachel MAZUIR, Président du Conseil Général de l'Ain
- Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Délégué du Conseil Général de l'Ain
- Monsieur Jean-Marc FOGNINI, Délégué du Conseil Général de l'Ain
- Monsieur Guy LARMANJAT, Conseiller Général de l'Ain
- Monsieur Jean BURDEYRON, Délégué du Conseil Général du Jura
- Monsieur Patrick VIVERGE, Délégué du Conseil Général du Jura
- Monsieur Jean-Daniel MAIRE, Délégué du Conseil Général du Jura
- Monsieur Esio PERATI, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Gilbert BLONDEAU, Délégué du Conseil Général du Jura
- Monsieur Walter BILLIG, CESER Franche-Comté
- Monsieur Jean-Luc LOZAT, CESE Rhône-Alpes
- Monsieur PERLUSON, DRAAF Rhône-Alpes
- Monsieur Noël BARBE, DRAC Franche-Comté
- Monsieur Paul-André MESTRE, DRAAF Franche-Comté
- Madame Claudine GAVAND, Chargée de mission territoriale Haut Jura Mission Développement Durable Direction Départementale des Territoires
- Madame Elisabeth LEMAIRE, DREAL Franche-Comté
- Monsieur Bertrand SPECK, Directeur Général des Services du Conseil Général du Jura
- Monsieur Sébastien HOUTEMENT, Conseil Général du Doubs
- Monsieur Franck COURTOIS, Directeur du Service Environnement, Conseil Général de l'Ain
- Monsieur LAGALICE, Président de la Fédération des Chasseurs du Jura
- Monsieur Thomas LEPLAIDEUR, Responsable équipe ADEFOR 39
- Messieurs Dominique CHALUMEAUX & Arnaud THÉVENIER, Chambre d'Agriculture du Jura
- Monsieur Simon PAUVERT, Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura
- Monsieur Sébastien CANAULT, Agence de l'Eau RM & C
- Monsieur Laurent PETIT, Président de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade
- Madame Claudette THIERRY, Déléguée de la Communauté de communes Arcade
- Monsieur Pascal GAROFALO, Président de la Communauté de communes Haut-Jura Sud
- Madame Marie-Laure PONS-DOTAL, Déléguée de la Communauté de communes Mont d'Or et deux Lacs
- Monsieur Denis POIX-DAUDE, Maire de Jougne
- Monsieur Jean-Claude DENISET, Délégué de Syam
- Madame Françoise LIMACHER, Délégué de Le Crouzet
- Madame Françoise MARTELET, Déléguée de Grande Rivière
- Madame Jacqueline LACROIX, Déléguée de Les Rousses
- Monsieur Robert BONIN, Délégué de Chancia
- Madame Nathalie CLABAUT, Déléguée de Cuttura
- Monsieur Christophe SCHNEITER, Délégué d'Entre-deux-Monts
- Monsieur Pierre MOREL, Délégué de la Communauté de communes du Pays de Gex
- Madame Nelly DURANDOT, Déléguée de Saint-Lupicin
- Madame Nicole MEYNIER, Déléguée de Saint-Lupicin
- Monsieur Roger BOICHUT, Délégué de la Communauté de communes La Grandvallière
- Monsieur Pascal ARNOUX, Délégué de la Communauté de communes des Hauts du Doubs
- Madame Odette SERVIGNAT, Déléguée de Lavancia-Épercy

- Madame Cécile CHIQUET, Déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude
  - Monsieur Thierry VIDAILLET, Délégué de Lavans-lès-Saint-Claude
  - Monsieur Jean-Louis PERRARD, Délégué des Moussières
  - Monsieur Laurent HUGHES-DIT-CILES, Délégué de Ponthoux
  - Monsieur Albert LETOUBLON, Délégué de Mouthe
  - Monsieur Claude JACQUEMIN-VERGUET, Délégué des Longevilles Mont d'Or
  - Monsieur Jean-Paul VUILLAUME, Délégué de Remoray-Boujeons
  - Monsieur Denis MICHAUD, Délégué de Reculfoz
  - Madame Athéna GIRARDET, Délégué de Gellin
  - Madame Véronique REYGROBELLET, Déléguée de Gex
  - Madame Isabelle BRASIER, Délégué de Saint-Germain de Joux
- + tous les délégués et maires membres du Comité Syndical excusés ou ayant donné pouvoir ou représentés par leurs suppléants

## **ACCUEIL DE MONSIEUR PATRICE DUNAND, MAIRE DE GEX**

À 10h15, le quorum atteint, le Président Nast déclare la séance ouverte et donne la parole à M. Dunand, Maire de Gex.

M. Dunand souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents. Il se dit ravi d'accueillir le Comité Syndical du Parc au sein de sa commune puis il procède ensuite à une brève présentation de sa commune.

Gex, ville-porte du Parc naturel régional du Haut-Jura d'environ 12 000 habitants, se situe à l'intersection de la Chaîne du Jura et du bassin lémanique. Terre historiquement agricole, le Pays de Gex ne peut aujourd'hui se résumer à la seule problématique transfrontalière et ce, en dépit de son caractère très prégnant. Le territoire peut en effet encore se prévaloir d'une activité agricole importante ainsi que de l'AOP Bleu de Gex.

Outre cette empreinte agricole, M. Dunand concède que le secteur du Pays de Gex est en proie à de très fortes contraintes d'urbanisation et ce, quelquefois au péril de son patrimoine naturel. Historiquement, Gex bénéficie d'une structure urbaine ancienne. Il s'agit d'une ville qui se rebâtit sur elle-même en évitant de s'étendre. Il précise que c'est avant tout l'habitat qui change de nature, ce qui est parfois difficile à accepter par la population.

En termes d'emplois, le Pays de Gex est principalement tourné sur Genève. Cependant, le secteur recrute également de nombreux fonctionnaires français. M. Dunand précise à cette occasion que les liens et discussions sont quelquefois difficiles avec la Suisse voisine. Des réflexions sont notamment actuellement en cours avec la Suisse pour travailler au renforcement du bassin de vie lémanique et pour envisager la création d'un pôle métropolitain. M. Dunand insiste sur le fait que la Communauté de Communes du Pays de Gex compte 90 000 habitants. Il s'agit là de la 5<sup>ème</sup> intercommunalité de la Région Rhône-Alpes.

Aussi, au vu de ce contexte transfrontalier, M. Dunand évoque les deux grandes problématiques auxquelles le Pays de Gex est aujourd'hui confronté :

- l'employabilité des locaux : différentiel important de niveau de vie constaté avec les travailleurs transfrontaliers (salaires, logements, etc.) qui conduit à un appauvrissement de certaines franges de population ;
- l'urbanisation et le transport.

Une fois la présentation terminée, M. Nast remercie le Maire de Gex et invite l'assistance à passer à l'examen des dossiers mis à l'ordre du jour.

## **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 DÉCEMBRE 2014**

En l'absence de remarque, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2014.

## **2 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2014**

En préambule, M. Guislain souhaite attirer l'attention du Comité Syndical sur deux spécificités du Parc, nécessaires à la bonne lecture du Compte Administratif 2014 :

- une période de mise en œuvre de la programmation Parc en année glissante : ce dispositif conduit à inscrire aux budgets et comptes administratifs des volumes financiers importants en recettes, dépenses et restes à réaliser.
- un besoin de trésorerie important d'une année sur l'autre : les crédits affichés en excédent constituent le fonds de roulement du Parc, ce dernier lui permettant de financer durant le 1er semestre l'ensemble des charges du Parc sans avoir recours systématiquement à une ligne de trésorerie. De même, le Parc, engagé dans la mise en œuvre de nombreux programmes européens (Leader, Natura 2000, etc.), doit assurer une avance de trésorerie très importante.

M. Nast surenchérit en précisant que le Parc, en sa qualité d'organisme de mission, ne lève pas l'impôt. Aussi, il ne peut se prévaloir d'aucune garantie sur ses revenus.

Une fois ces précisions apportées, M. Fondraz se livre à une présentation détaillée des 7 budgets du Parc. Cinq d'entre eux présentent un solde excédentaire, deux un solde déficitaire mais voués à l'équilibre. Il indique que conformément au document ci-joint, la situation financière du Parc demeure saine. Avec un solde excédentaire de sa section de fonctionnement, le Parc peut effectivement compter depuis quelques années maintenant sur un fonds de roulement précieux lui permettant de ne pas recourir à sa ligne de trésorerie.

À l'issue de cette présentation, M. Duchemin intervient. Pour une meilleure compréhension globale du document, il invite les services du Parc à détailler à l'avenir l'évolution des résultats constatés des Comptes Administratifs sur les dernières années.

MM. Nast et Fondraz en conviennent. Il est effectivement toujours intéressant dans l'analyse des Comptes Administratifs de disposer de l'année précédente en référence.

Après ces divers échanges, M. Nast donne la présidence à M<sup>me</sup> Vespa et sort de la salle.

M<sup>me</sup> Vespa soumet au vote de l'assemblée les comptes administratifs qui les valide à l'unanimité. Elle remercie l'assemblée et demande que l'on fasse rentrer M Nast.

M. Nast souhaite adresser ses remerciements à M Fondraz pour la qualité du travail effectué ainsi qu'à M. Perrot.

M. Nast remercie enfin l'assemblée pour sa confiance.

## **3 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015**

En préambule, M. Guislain rappelle au Bureau l'objet du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). En outre, il rappelle que le DOB, sur la base d'analyses rétrospective et prospective, vise à mettre en relief un certain nombre d'enjeux financiers, techniques et administratifs qui impacteront le budget du Parc de l'année à venir et des suivantes.

Sur cette base, M. Guislain se livre dans un premier temps à une présentation détaillée des dynamiques budgétaires constatées ces 4 dernières années. Il dresse dans un second temps les perspectives et orientations envisagées pour 2015 qu'il soumet à discussion du Comité Syndical.

À l'issue de la présentation du DOB, M. Giraud intervient. Il fait remarquer à l'assistance que la suppression des ETP s'est portée sur les bas salaires.

M. Nast précise en réponse qu'il s'agit avant tout de non-remplacements d'agents partant en retraite. M. Nast concède que les marges de manœuvre en la matière restent restreintes.

M. Mercier, en tant que représentant de la Région Rhône-Alpes, souhaite apporter quelques éléments d'explications sur la position régionale. Il rappelle à cette occasion que le choix a été fait par la Région d'appliquer une diminution de dépenses sur l'ensemble des compétences qui lui sont dévolues. Aussi, et de manière à ne pas mettre en péril le fonctionnement des Parcs naturels régionaux, la Région a décidé de laisser la possibilité aux PNR d'appliquer la réduction de crédits attendue sur leur programmation. Il espère que les subventions retirées de la programmation pourront être mobilisées sur les différents fonds européens.

M. Mercier souhaite également revenir sur la problématique de gestion du personnel. Il considère que le Parc du Haut-Jura est en la matière exemplaire. Entre autres, il se félicite au sein du Parc des recrutements en contrats à durée déterminée de jeunes diplômés. Il est important de pouvoir garantir une première expérience à ces jeunes. Enfin, il souhaite souligner le sérieux de la gestion financière du Parc.

M<sup>me</sup> Vespa alerte l'assemblée sur le contexte institutionnel actuel. Un certain nombre d'incertitudes liées à la réforme des collectivités territoriales subsistent. Les collectivités locales naviguent aujourd'hui à vue d'où la nécessité d'anticiper. Le Parc doit dans ce contexte démontrer toute sa plus-value pour affirmer sa place dans le paysage institutionnel.

M. Nast insiste sur le fait que le Parc du Haut-Jura doit trouver sa « juste » place : il doit être prudent dans sa gestion sans être trop timoré.

Selon M. Mercier, le projet de réforme en cours d'examen à l'assemblée devrait permettre aux Régions de conserver la compétence Parc. Les PNR constituent selon lui les seules entités à détenir une vision globale de leur territoire.

Récemment en réunion à la Fédération des Parcs, M. Nast se fait écho auprès du Comité Syndical des discussions entre certaines Régions autour du financement commun des PNR (Rhône-Alpes, Auvergne etc.). Des politiques de convergence sont en train de se mettre en place. À ce titre, il regrette qu'aucune discussion entre les Régions Franche-Comté et Bourgogne n'aient eu lieu sur le sujet. Il lui semble maintenant urgent d'amorcer une rencontre avec les Régions sur le sujet. Il évoque enfin la problématique liée à la création continue de nouveaux Parcs naturels régionaux. Personnellement, il est totalement opposé à cette politique de démultiplication de PNR portée par la Fédération des Parcs.

M. Giraud souhaite faire quelques remarques sur ce DOB :

- concernant la masse salariale, il invite les services du Parc à établir pour les futures présentations une photographie de son évolution sur les 3 années passées et les 3 années à venir.
- concernant la problématique de rivalité entre PNR, M. Giraud insiste sur la nécessité de travailler ensemble, et non en concurrence.

M. Duchemin souhaite savoir si le Parc dispose de pistes pour mobiliser des recettes provenant du secteur privé.

M. Nast répond qu'il existe déjà des partenariats publics/privés notamment dans le cadre de la mise en œuvre de programmes européens tels que Leader. De même, ponctuellement, des partenariats ont été noués avec certaines entreprises nationales comme EDF sur le projet de reméandrement de la Lemme. La piste des Fondations semble également à explorer.

M. Guislain complète en précisant que des dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets existent déjà sur le Haut-Jura. Une réunion a dernièrement été organisée par EDF sur le sujet.

M<sup>me</sup> Vincent indique qu'une réflexion est actuellement en cours avec la Fédération des Parcs sur un possible partenariat avec RTE sur la base d'appels à projets à destination des PNR. De même, le Parc a par le passé réussi à mobiliser un Fonds Suisse d'Électricité sur des travaux réalisés sur le site de l'Étournel.

De manière plus générale, la convention pluriannuelle de partenariat établie avec l'Agence de l'Eau participe à cette recherche d'efficience avec les entreprises privées.

Le débat étant clôt, M. Nast précise que le DOB est un document d'information et ne justifie pas de vote. Il a été soumis à l'assemblée pour information.

#### **4 – COTISATIONS 2015**

M. Nast présente au Comité Syndical la problématique liée à la détermination du niveau de cotisations des collectivités sur le Budget Principal du Parc pour l'année 2015.

Il rappelle à cette occasion les différentes dispositions statutaires encadrant la Charte du Parc. Celles-ci s'inscrivent sur la base d'une cotisation maximum de 2,73 €/habitant/an (en € constants : référence au 1<sup>er</sup> janvier de façon à intégrer l'évolution du coût de la vie) pour l'ensemble des collectivités adhérentes.

Or, les Régions Franche-Comté et Rhône-Alpes ayant fait savoir au Parc fin 2014 leur volonté de revoir à la baisse leurs cotisations pour l'année 2015, le Bureau se devait de se positionner sur la stratégie à adopter en la matière.

Quatre hypothèses d'évolution du niveau des cotisations des collectivités adhérentes au Parc ont été débattues en Bureau. Deux d'entre-elles ont retenu l'attention du Bureau.

La première consistait à maintenir pour l'ensemble des collectivités, excepté pour les Régions, un niveau de cotisations conforme aux statuts du Parc.

La seconde consistait à n'appliquer aucune augmentation de cotisations pour 2015 et ce, de manière à garantir une égalité de contribution entre collectivités.

Si la seconde hypothèse semblait effectivement la plus sage et consensuelle, celle-ci manquait néanmoins d'ambitions pour certains membres du Bureau du Parc. Il leur semblait effectivement essentiel que le Parc puisse témoigner à travers ses cotisations d'un certain dynamisme.

Après débat et discussions, il est néanmoins apparu que l'application de la première hypothèse posait trop clairement le problème de la différenciation dans l'application des statuts. Cette différenciation pouvant clairement être assimilée à un transfert de charges entre collectivités, le Bureau a finalement décidé de soumettre à l'approbation du Comité Syndical un gel des cotisations du Budget Principal du Parc pour l'année 2015 (hors évolution de la population) hormis pour la Région Franche-Comté qui la voit réduite de 2,65% (seconde hypothèse).

M. Nast soumet au vote cette proposition qui est validée à l'unanimité.

Il propose également à l'assemblée le vote des cotisations dévolues à chaque budget annexe et au SCoT du Haut-Jura pour l'année 2015 :

- Cotisation Bienne-Orbe validées à l'unanimité
- Cotisation Saine-Lemme validées à l'unanimité
- Cotisation Valserine-Semine validées à l'unanimité
- Cotisation Pays validées à l'unanimité
- Cotisation SCoT validées à l'unanimité

Après en avoir débattu, le Comité Syndical approuve les propositions de cotisations pour l'année 2015.

## **5 – CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE SCOT**

Afin de gérer au mieux la compétence SCOT qui ne concerne qu'une partie des communes membres du Syndicat Mixte et en réponse à la demande formulée par la Région Franche-Comté dans un courrier en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014, le Comité Syndical entérine la création d'un Budget annexe SCOT Haut-Jura.

## **6 – LEADER : DOSSIER DE CANDIDATURE 2014 – 2020**

M. Prost présente au Comité Syndical le contenu des fiches-mesures prévues dans le plan d'actions de la candidature Leader ainsi que la maquette financière qui lui est associée.

À l'issue de cette présentation, M. Nast intervient. Il insiste sur le fait que la candidature Leader constitue un enjeu fort pour le Parc du Haut-Jura. Elle est également le fruit d'un fort investissement de l'équipe. Il tient à cette occasion à remercier M. Prost pour la qualité du travail effectué. Cependant, dans la perspective où la candidature du Parc serait retenue, M. Nast insiste sur la nécessité de créer davantage de transversalité au sein de l'équipe. Les compétences au sein du Parc devront impérativement être mises en synergie.

M. Giraud considère le projet comme ambitieux. Onze territoires sont aujourd'hui potentiellement candidats. Or, le montant des enveloppes disponibles ne paraît pas très important au regard des enjeux. De plus, les contreparties nationales via les contributions régionales et départementales ne sont aujourd'hui pas garanties pour les territoires candidats. Enfin, il se dit personnellement interpellé par les crédits affectés à l'animation dans les candidatures Leader.

M. Mercier considère la candidature du Parc de très grande qualité. Elle s'intègre de surcroît parfaitement aux objectifs de transition écologique, économique et énergétique fixés par la Région Rhône-Alpes :

- Transition écologique : préservation du patrimoine naturel,
- Transition économique : changement de pratiques dans de nombreux domaines : tourisme, ressources alimentaires, filière bois etc. Le potentiel en la matière est énorme,
- Transition énergétique : mise en place de nouvelles pratiques : covoiturage, télétravail, économie circulaire, etc.

Selon M. Mercier, il faut impérativement travailler à la reterritorialisation de l'économie en renforçant les capacités du territoire. Dans ce cadre, le Parc naturel régional du Haut-Jura en sa qualité de territoire d'expérimentation, a pleinement sa place.

Sur cette remarque et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de valider le projet de candidature Leader 2014-2020.

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

Date du prochain Comité Syndical : samedi 28 mars 2015 aux Longevilles-Mont-d'Or.

À 12h30, en l'absence de questions diverses, M. Nast clôt la séance. M. Dunand invite l'assemblée à prendre le Verre de l'amitié.